

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2013

---

RECHERCHE SUR L'EMBRYON ET LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES - (N° 825)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 87

présenté par

M. Gosselin, M. Aubert, M. Goasguen et M. Tian

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« d'un »

les mots :

« de trois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Considérant l'emploi du temps extrêmement chargé auquel sont confrontés les membres du gouvernement de la République, il semble qu'un mois soit un délai bien trop court pour permettre à un ministre de se pencher sur une telle question et de donner un avis réfléchi. Un délai de trois mois semble plus raisonnable.